

TE38

COMITE SYNDICAL du 11 décembre 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-153

Clôture des Autorisations de Programme 2017 et 2018

Le lundi 11 décembre 2023, à dix- sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Côte Saint André, sous la présidence de Monsieur Bertrand LACHAT, en présence de :

- 107 délégués représentant les communes adhérentes au Collège 1 représentant 107 voix
Avaient donné pouvoir 9 délégués de communes représentant 9 voix
- 1 délégué de la Métropole représentant 1 voix
Avaient donné pouvoir 0 délégué de la Métropole représentant 0 voix
- 0 délégué des communes adhérentes au Collège 2 représentant 0 voix
Avaient donné pouvoir 0 délégué de communes représentant 0 voix
- 2 délégués des communes adhérentes au Collège 3 représentant 2 voix
Avaient donné pouvoir 0 délégué de communes représentant 0 voix

Vu l'article L.2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n° 2017-028 du 6 mars 2017 et n° 2023-076 du 12 juin 2023 dans lesquelles le Comité syndical a approuvé respectivement l'ouverture et la dernière révision d'autorisations de programme 2017 ;

Vu les délibérations n° 2018-022 du 5 mars 2018 et n° 2023-113 du 25 septembre 2023 dans lesquelles le Comité syndical a approuvé respectivement l'ouverture et la dernière révision d'autorisations de programme 2018 ;

Vu l'avis favorable du Bureau syndical réuni le 20 novembre 2023 ;

La procédure des Autorisations de Programme (AP)/Crédits de Paiement (CP), dérogation au principe d'annualité budgétaire, permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice ; l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'appréciera donc en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Ce mode de gestion étant adapté aux programmes de travaux d'électrification car permettant d'une part une meilleure lisibilité, sincérité et consommation du budget par une limitation des reports, et d'autre part un suivi pluriannuel du mandatement des programmes d'investissement, les AP 2017 et 2018 AME relatives aux travaux d'amélioration esthétique et RES relatives aux travaux de renforcement, extension et sécurisation ont été ouvertes respectivement en 2017 et 2018.

Clôture des AP 2017

Les programmes de travaux d'amélioration esthétique et de renforcement, extension et sécurisation 2017 ont été entièrement réalisés. Il convient donc de les clôturer.

Il est donc proposé de clôturer les AP AME et RES 2017 comme détaillées ci-après :

AUTORISATION DE PROGRAMME AME : AMELIORATION ESTHETIQUE 2017

AP 2017	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
	Mandatés 2017	Mandatés 2018	Mandatés 2019	Mandatés 2020	Mandatés 2021	Mandatés 2022	Mandatés 2023
12 055 109,83	6 574 144,81	4 234 076,49	987 418,92	229 734,47	24 076,07	5 659,07	0,00

AUTORISATION DE PROGRAMME RES : RENFORCEMENT/EXTENSION/SECURISATION 2017

AP 2017	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
	Mandatés 2017	Mandatés 2018	Mandatés 2019	Mandatés 2020	Mandatés 2021	Mandatés 2022	Mandatés 2023
4 982 320,97	567 987,38	1 921 700,25	1 197 960,92	829 208,64	383 867,58	58 588,33	23 007,87

Clôture des AP 2018

Les programmes de travaux d'amélioration esthétique et de renforcement, extension et sécurisation 2018 ont été entièrement réalisés. Il convient donc de les clôturer.

Il est donc proposé de clôturer les AP AME et RES 2018 comme détaillées ci-après :

AUTORISATION DE PROGRAMME AME : AMELIORATION ESTHETIQUE 2018

AP 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
	Mandatés 2018	Mandatés 2019	Mandatés 2020	Mandatés 2021	Mandatés 2022	Mandatés 2023
12 096 924,70	7 356 357,21	3 462 834,38	1 192 248,14	73 202,60	12 282,37	0,00

AUTORISATION DE PROGRAMME RES : RENFORCEMENT/EXTENSION/SECURISATION 2018

AP 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
5 629 590,95	Mandatés 2018	Mandatés 2019	Mandatés 2020	Mandatés 2021	Mandatés 2022	Mandatés 2023
	1 346 396,20	1 844 895,41	1 304 886,69	856 508,46	220 919,50	55 984,69

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité : 119 voix Pour (Collèges 1,2,3)

DECIDENT

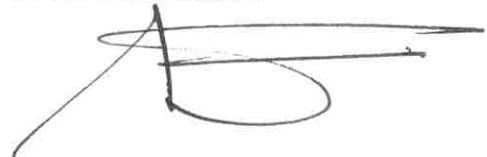
- D'approuver la clôture des autorisations de programmes Amélioration Esthétique et Renforcement, Extension et Sécurisation 2017 et 2018 comme détaillées ci-dessus.



Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LCHAT



Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)